

## Un centre de formation pour jeunes agriculteurs/trices à Boulsa (Région Centre-ouest du Burkina Faso)

L'Association Nayinere pour le Développement du Namentenga (ANDN), porteur du projet, a programmé sur 3 ans la construction d'un centre de formation de jeunes d'agriculteurs/trices, sur la commune de Boulsa.

Une **convention de partenariat** a été signée entre l'ANDN, l'ADESAF, le Ministère de l'Agriculture burkinabé, le Haut Commissariat du Namentenga et la Mairie de Boulsa.

La **1 ère phase des travaux a commencé** en novembre 2013, financée par la Fondation néerlandaise «Hakuna Matata», sur un terrain de 31 ha, donné par la Mairie de Boulsa.



### Objectifs généraux :

- disposer d'un cadre de formation théorique et pratique en agriculture et élevage;
- promouvoir l'esprit d'entreprise et d'auto-emplois des jeunes ;
- offrir des moyens et du conseil aux élèves en fin de cycle pour leur installation.
- développer l'emploi et l'activité économique.

### Objet du partenariat avec l'ADESAF :

- Appui/conseil pour les aspects liés à la formation et la construction de l'établissement (réalisé) ;
- Appui pour la conception, la planification, la programmation et la mise en œuvre du projet (réalisé) ;
- Recherche de financement pour l'achat de matériels (mobiliers scolaires, équipement pour les formations pratiques) et pour la 2 ème phase des travaux, prévue d'octobre 2014 à octobre 2015 (en cours).
- Mise en relation et promotion des échanges d'expérience avec des professionnels français du monde agricole (à venir).



### Bénéficiaires :

- les jeunes burkinabés (60 à 80 élèves par an pour une formation de 3 ans diplômant en alternance centre/agriculteurs/trices) ;
- la commune, la Région et sa population, en termes d'emplois, d'activité économique et de formation adaptée aux besoins de son l'agriculture ;
- Le Burkina Faso, qui bénéficiera d'un centre, dont les pratiques seront diffusables dans le pays.

### Le budget construction :

Le budget de la construction est chiffré à 300 000 €. (devis établis par un architecte burkinabé).

Un cofinancement de 50 000 € est demandé à l'ADESAF.

Le Ministère de l'Agriculture finance les travaux : d'irrigation et de pisciculture, des voies d'accès, de la voirie intérieure, de l'arrivée des différentes énergies, du traitement des eaux usées .